

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 mai 2013

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Administration et Finances (SAF)

N° CP-2013-5-3-2

Service consulté

**COMMUNE DE BALDERSHEIM
LEVEE DE DECHEANCE BIENNALE**

Résumé : Proposition de prolongation de délai de validité d'une subvention en faveur de la commune de BALDERSHEIM.

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions accordées à deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

La commune de BALDERSHEIM a bénéficié d'une aide au titre de la Voirie Communale (VC005322) pour l'aménagement de la rue des Prés. La notification de l'aide a été adressée à la commune le 23 mars 2010.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 8 111 € HT, calculé au taux de 23 % sur une dépense subventionnable de 35 266 € HT.

La commune a demandé le versement de la subvention le 21 mars 2013, soit au-delà de la date de déchéance biennale du 23 mars 2012.

Afin de justifier ce retard, la commune a précisé qu'elle avait décidé, début de l'année 2012, de suspendre la réalisation des travaux qui avaient débuté rue des Prés, et ce, en raison des intempéries de l'hiver 2011/2012. En raison de ces aléas climatiques, la commune n'a pas pu transmettre les justificatifs dans les délais impartis.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger le délai de validité de la subvention pour l'aménagement de la rue des Prés accordée à la commune de Baldersheim jusqu'au 31 décembre 2013,

- de procéder au versement du solde calculé sur la base des décomptes finaux produits par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du programme A284 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER